



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

PERFEKTAN NEU

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant pour le traitement d'instruments

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Dr. Schumacher GmbH  
Rue: Am Roggenfeld 3  
Lieu: 34323 Malsfeld / DEUTSCHLAND  
Téléphone: +49 (0) 5664/9496-0  
Téléfax: +49 (0) 5664/8444  
e-mail: post@schumacher-online.com  
Internet: www.schumacher-online.com  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Ethoxylate d'alcool C9-C11

Tridécylamine

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Acide maléique

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

**PERFEKTAN NEU**Date de révision: 21.07.2016  
00320-0087-GHS

Numéro de révision: 1,1

	des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans agréés de collecte entreprise élimination ou de locaux.

**2.3. Autres dangers**

Inconnus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation aqueuse avec des détergents et des solvants organiques.

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68439-46-3	Ethoxylate d'alcool C9-C11			< 15 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol			< 15 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
68131-39-5	Ethoxylate d'alcool C12-C15			< 10 %
	500-195-7			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
86089-17-0	Tridécylamine			< 5 %
	289-185-9		01-2119461722-40	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H302 H314 H400 H410			
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			< 5 %
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H301 H314 H373 H400 H410			
110-16-7	Acide maléique			1 - 2 %
	203-742-5	607-095-00-3	01-2119488705-25	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H302 H312 H315 H319 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. (Risque d'aspiration de mousse!) Attention aux vomissements! - Grand risque de suffocation provoqué par des composants moussants. Rincer la bouche. Donner à boire quelques verres d'eau. Le médecin traitant décidera s'il faudra provoquer le vomissement.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Faire attention. Risque d'aspiration de mousse.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.



Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfectant pour le traitement d'instruments

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Protection des yeux/du visage**

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

**Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374).

(recommandation: minimum indice de protection 2, correspondant au temps de perméation (durée d'utilisation) > 30 minutes d'après NE 374)

caoutchouc butyle – butyle (0,5 mm)

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm)

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide

Couleur: Vert

Odeur: Parfumé



pH-Valeur:	9,1 - 9,8
<b>Modification d'état</b>	
Point d'éclair:	n.a.
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	
Température d'inflammation:	n.a.
Densité (à 20 °C):	0,995 - 1,050 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible

### **9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Réaction exothermique avec des acides forts.

### **10.5. Matières incompatibles**

des acides forts et des oxydants puissants.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

ATEmix/orale: ~ 1500 mg/kg

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Acide maléique)

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **Expériences tirées de la pratique**

#### **Observation diverses**

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

Faire attention. Risque d'aspiration de mousse.



---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine  
CL50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 0,68 mg/l [OCDE 203]  
CE50/Daphnia magna/48 h = 0,073 mg/l [US-EPA]  
NOEC/Daphnia magna/21 d = 0,024 mg/l [OCDE 211]  
CEr50/Pseudokirchneriela subcapitata/72 h = 0,054 mg/l [US-EPA]  
NOEC/Pseudokirchneriela subcapitata/72 h = 0,0069 mg/l [OCDE 201]

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

### **Information supplémentaire**

Ne pas rejeter le concentré dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### **Code d'élimination des déchets-Produit**

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses  
Classé comme déchet dangereux.

#### **L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1903
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	8

**PERFEKTAN NEU**Date de révision: 21.07.2016  
00320-0087-GHS

Numéro de révision: 1,1



Code de classement: C9  
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
 Quantité dégagée: E1  
 Catégorie de transport: 3  
 N° danger: 80  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1903  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C9  
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
 Quantité dégagée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1903  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Marine polluant: Yes  
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
 Quantité dégagée: E1  
 EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1903  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y841



Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

---

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %

##### **Information supplémentaire**

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):  
Agents de surface non ioniques 15 - 30%, Désinfectant, fragrances  
Ingrédients de parfum déclarables: Limonène, Citronellol

##### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Chapitre: 2, 3, 9, 12, 14, 15

#### **Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative





LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*